

Décret n° 2009-1146 du 21 septembre 2009 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Cognac » ou « Eau-de-vie de Cognac » ou « Eau-de-vie des Charentes »

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	19/06/2011
------	------------

Jurisdiction / Nature	DECRET
-----------------------	--------

NOR / Numéro	AGRT0916772D
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021065172
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] la plantation a été réalisée en place avant le 31 juillet. f) Pieds morts ou manquants. [...] Le calcul du pourcentage de pieds morts ou manquants est effectué à partir du rapport entre le nombre de pieds morts ou manquants sur une parcelle et le nombre de pieds présents lors de la mise en place [...]

RÉFÉRENCE

DECRET AGRT0916772D du 19 juin 2011, « Décret n° 2009-1146 du 21 septembre 2009 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Cognac » ou « Eau-de-vie de Cognac » ou « Eau-de-vie des Charentes » ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021065172> (consulté le 27 août 2026).